

CONSEIL D'ADMINISTRATION

653^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

28 octobre 2025, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

| | |
|---------------------------|--|
| Membres présent(e)s | Mesdames Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Marie-Claude Côté, Lyne Demers Julie Dunn, Camélia Houle, Chantal Malouin, Isabelle Prigent et messieurs Jean-François Bolduc, James-William Caron, Marc-André D'Amour, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour |
| Membres absent(e)s | Mesdames Alexandra Claveau, Michèle Kama et monsieur Hugo Lachance |
| Sièges vacants | Représentant(e) du conseil régional des partenaires du marché du travail de la région Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire |
| Invité(e)s | Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Lee-Anne Gagnon-Montgrain, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard et Benoit Sauvé |
| Secrétaire de l'assemblée | Madame Geneviève Boileau |

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 3.1. Procès-verbal de la 652^e assemblée régulière
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.2.1. Protocole d'entente sur les mesures d'urgence avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (suivi des modifications)
4. Dépôt de documents
 - 4.1. Procès-verbal de la 984^e réunion régulière du comité exécutif
 - 4.2. Procès-verbal de la 1^{re} réunion régulière de la commission des études pour l'année 2025-2026
5. Résolutions en bloc
 - 5.1. Sanction des études DEC et AEC
 - 5.2. Demande d'adhésion à un mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) visé par un arrêté ministériel - Revue de presse
 - 5.3. Actualisation et modification du calendrier de conservation
 - 5.4. Modification – Cahier de programme d'Arts, lettres et communication
 - 5.5. Révision – Cahier de programme de Sciences humaines
6. Sujets pour adoption
 - 6.1. Adoption du projet de réorganisation administrative / création d'un poste de coordonnateur(-trice) à la Direction des affaires étudiantes (DAÉ)

- 6.2. Signature d'un bail pour la clinique-école avec le CISSS de la Montérégie-Ouest
7. Points d'information
 - 7.1. Présentation des actions en développement durable et du bilan des gaz à effet de serre (GES)
 - 7.2. Travaux entourant l'intégrité intellectuelle
 - 7.3. Du président
 - 7.4. Du directeur général
 - 7.4.1. Revue de presse du 11 septembre au 14 octobre 2025
 - 7.5. Du directeur des études
8. Élections
 - 8.1. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections et d'un(e) scrutateur(-trice)
 - 8.2. Élections aux fonctions de président(e) et de vice-président(e)
 - 8.3. Élections de membres du CA au comité exécutif
 - 8.4. Élection d'un membre du comité de gouvernance et éthique – Un siège à combler (fin du premier mandat de Jean-François Bolduc pour ce comité)
9. Date et heure de la prochaine assemblée :
 - Assemblée extraordinaire portant sur le rapport financier annuel (RFA) : 13 novembre 2025 à 16 h, en virtuel
 - Assemblée régulière : 25 novembre 2025 à 18 h 30, à la salle AR-20
10. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 32, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 653^e assemblée régulière du 28 octobre 2025 pour adoption.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Côté
Et appuyé par James-William Caron

A-653.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la 652^e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal version publique ainsi que la version confidentielle considérant que des sujets ont été traités à huis clos.

Il est proposé par M. Marc-André D'Amour
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-653.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 652^e assemblée régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Affaires découlant du procès-verbal

Ref.CA.652.7.1

Modification – Autorisation d'un protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

M. Rémillard informe les membres que le suivi a été effectué auprès des représentants de la Ville, à la suite des modifications proposées lors de la dernière séance. Celles-ci ont été intégrées dans la nouvelle version du protocole acheminée à la Ville.

4. Dépôt de documents

4.1. Procès-verbal de la 984^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

4.2. Procès-verbal de la 1^{re} réunion régulière de la commission des études pour l'année 2025-2026

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

5. Résolutions en bloc

5.1. Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 2 étudiant(e)s qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- Deux étudiant(e)s à l'automne 2025;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiant(e)s dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 61 étudiant(e)s qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un(e) étudiant(e) à l'hiver 2019;
- un(e) étudiant(e) à l'hiver 2024;
- un(e) étudiant(e) à l'automne 2024;
- dix-huit étudiant(e)s à l'hiver 2025;
- trente-cinq étudiant(e)s à l'été 2025;

- cinq étudiant(e)s à l'automne 2025;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiant(e)s méritant(e)s.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. James-William Caron

A-653.5.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun(e) des étudiant(e)s finissant(e)s. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 28 octobre 2025, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;

DE PLUS, DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 61 étudiant(e)s finissant(e)s dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2025101501 et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Demande d'adhésion à un mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) visé par un arrêté ministériel - Revue de presse

En janvier 2019, la Direction des affaires corporative, du développement institutionnel et des communications (DACDIC) a octroyé un contrat à l'entreprise Meltwater News Canada inc. pour un abonnement d'une durée de deux (2) ans à sa plateforme de revue de presse pour un montant annuel de 6 200 \$. Ce type de plateforme est un outil de travail essentiel pour l'équipe des communications, permettant notamment d'assurer efficacement, en temps réel, les veilles médiatiques et de produire des revues de presse.

Toutefois, cet abonnement se renouvelle automatiquement le 13 janvier de chaque année. Selon les termes du contrat, si nous souhaitons cesser cet abonnement, le fournisseur doit en être avisé dans les 60 jours précédents la date du renouvellement automatique, soit avant le 14 novembre 2025.

Ainsi, dans un souci du respect du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01), le 1^{er} octobre dernier, le Cégep a informé Meltwater News Canada inc. que l'abonnement ne sera pas renouvelé, mettant fin au contrat à compter du 13 janvier 2026.

En conformité avec la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales et selon l'arrêté numéro 2024-03 de la présidente du Conseil du trésor en date du 6 juin 2024, ces services de revue de presse et de veille des médias font désormais partie de la liste des biens et services pour lesquels un organisme public doit recourir exclusivement au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de les obtenir.

Pour répondre aux besoins de revue de presse des organismes publics, le contrat du CAG numéro 2023-8165-50 : Revue de presse écrite et veille des médias existe et est en cours d'exécution jusqu'au 30 septembre 2026.

Afin de procéder à l'adhésion du Cégep à ce contrat, une demande doit être déposée au CAG.

La valeur maximale est estimée à 6 200 \$ à partir du 13 janvier 2026 et jusqu'au 30 septembre 2026.

Considérant que la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications (DACDIC) doit quotidiennement avoir accès, en temps réel, à des veilles médiatiques et produire des revues de presse pour différents sujets et dossiers;

Considérant que les services de revue de presse et de veille médias sont des outils essentiels pour le travail de l'équipe des communications;

Considérant que le processus est conforme à la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales;

Considérant que les services de revue de presse et de veille des médias font partie de l'arrêté numéro 2024-03 de la présidente du Conseil du trésor, qui spécifie la liste des biens et services pour lesquels le Cégep doit recourir exclusivement au Centre d'acquisitions gouvernementales;

Considérant que le Cégep doit obtenir l'autorisation de son dirigeant pour se joindre à un regroupement en conformité avec la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

Considérant la recommandation favorable de la DACDIC;

Considérant que ces services seront financés par le budget de fonctionnement de la DACDIC;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. James-William Caron

A-653.5.2

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD À DÉPOSER une demande au Centre d'acquisitions gouvernementales d'adhérer à un regroupement d'organismes publics dont le contrat est en cours d'exécution pour obtenir des services de revue de presse et de veille médias d'une valeur estimée de 6 200 \$ pour la période du 13 janvier 2026 au 30 septembre 2026, le tout en conformité avec le contrat du Centre d'acquisitions gouvernementales numéro 2023-8165-50 : Revue de presse écrite et veille des médias.

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à signer ladite demande concernant un service visé par un arrêté ministériel pour le Cégep.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3. Actualisation et modification du calendrier de conservation

Dans le cadre des travaux entourant la gestion intégrée des documents, Collecto, une firme qui offre des services regroupés en éducation, a été mandatée pour accompagner les équipes du Cégep durant environ quatre ans. Piloté par la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ainsi que par la Direction des technologies de l'information, ce projet vise à optimiser les processus entourant la gestion documentaire. Il permettra également de standardiser nos pratiques, en cohérence avec plusieurs autres actions mises en place au sein du Cégep pour améliorer la sécurité informationnelle ainsi que la protection et la confidentialité des renseignements personnels.

Dans ce contexte, le plan de conservation des documents a été actualisé, puisqu'il est un outil essentiel pour uniformiser notre méthodologie en matière de conservation et de gestion des documents.

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que le Cégep de Valleyfield est un organisme public visé au paragraphe 6 de l'annexe de cette loi;

Considérant que le Cégep de Valleyfield désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. James-William Caron

A-653.5.3

D'ADOPTER LES MODIFICATIONS AU calendrier de conservation tel que présenté lors du conseil d'administration du 28 octobre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4. Modification – Cahier de programme d'Arts, lettres et communication

À la suite de la révision de la grille de cours du programme Arts, lettres et communication 500.AE en novembre 2024 (ajout de la compétence 054V Apprécier un langage propre à un domaine en Arts, lettre et communication au cours 560-234-VL), le cahier de programme a été modifié.

Les modifications concernent :

- La section 4 : Compétences du tronc commun
- La section 5 : Organigramme des cours spécifiques du programme Arts, lettres et communication
- La grille de cours
- La description institutionnelle du cours 560-234-VL

Considérant les modifications apportées au cahier de programme;

Considérant l'avis favorable de la commission des études le 15 octobre 2025;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. James-William Caron

A-653.5.4

D'ADOPTER LES MODIFICATIONS AU CAHIER DE programme Arts, lettres et communication (500.AE) afin qu'il reste cohérent avec la grille de cours tel que déposé au conseil d'administration du 28 octobre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5. Révision – Cahier de programme de Sciences humaines

Le cahier de programme a été révisé et adopté par les membres du comité de programme de Sciences humaines – 300.A1 le 8 octobre 2025.

La révision comporte des modifications mineures telles que :

- La place du programme de Sciences humaines est maintenant sur trois campus (Valleyfield (1967), Saint-Constant (2019) et Vaudreuil (2025))
- L'arrivée d'un cinquième profil (Sport) en 2014
- De nouvelles compétences, notamment, une nouvelle séquence dans les cours méthodologie et l'apparition du cours de Méthodes de travail intellectuel (300-1A3-VL) et Méthodes qualitatives en Sciences humaines (300-2A4-VL) avec de nouvelles compétences pour ces cours, telles que :
 - OME1: Appliquer des méthodes de travail intellectuel en sciences humaines
 - OME2: Réaliser une recherche scientifique par l'application d'une méthode qualitative en sciences humaines
 - OME3: Interpréter des réalités humaines par l'analyse quantitative en sciences humaines
 - OME4: Démontrer l'intégration de ses acquis en sciences humaines
 - Plus d'heures sont investies dans les compétences méthodologiques
- De nouvelles compétences dans les cours d'approfondissement, telles que :
 - OANA: Analyse disciplinaire
 - OENJ: Enjeu multidisciplinaire
 - OPRA: Application
- Certains cours étaient donnés en 60 heures et sont maintenant donnés en 45 heures. Pour certains cours, c'est l'inverse, ils sont passés de 60 heures à 45 heures.
- Dans les grilles de cours, les étudiants peuvent faire plus de choix quant aux cours spécifiques qu'ils souhaitent suivre en Sciences humaines.
- « La qualité de la langue française et de l'expression » se retrouve maintenant dans le « contexte de réalisation » (descriptions institutionnelles) de tous les cours spécifiques aux Sciences humaines

Considérant l'adoption du cahier de programme en comité de programme le 8 octobre 2025;

Considérant l'avis favorable de la Commission des études le 15 octobre 2025;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. James-William Caron

A-653.5.5

D'adopter le de cahier de programme révisé de Sciences humaines (300.A1) tel que déposé au conseil d'administration du 28 octobre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Sujets pour adoption

6.1. Adoption du projet de réorganisation administrative / création d'un poste de coordonnateur(-trice) à la Direction des affaires étudiantes (DAÉ)

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Le 30 septembre 2025, le conseil d'administration autorisait le directeur général à procéder aux consultations internes sur le projet de modification de la structure administrative du Cégep, tel que décrit dans le document « Réorganisation administrative – Direction des affaires étudiantes » daté du 30 septembre 2025. Ce projet de réorganisation administrative a pour objectif d'ajouter un poste de cadre et de revoir la distribution des responsabilités à la Direction des affaires étudiantes.

Actuellement, la directrice des affaires étudiantes est la seule cadre de cette direction qui a vu passer le nombre d'employé(e)s réguliers de 8 en 2012 à 21 en 2025, sans compter une hausse du nombre d'activités étudiantes et, ainsi, une hausse du nombre d'animateur(-trice)s à superviser. Cette direction exerce des responsabilités diversifiées et comprend 6 secteurs :

- Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE), appelé également services adaptés;
- Service de santé et psychosocial;
- Service d'orientation;
- Service de l'aide financière;
- Service de l'animation (activités socioculturelles et sportives, animation de milieu);
- Service de l'environnement et du transport en commun (développement durable).

Dans le cadre du processus de remplacement au poste de Direction des affaires étudiantes depuis novembre 2024, il a été constaté que la création d'un poste de cadre en appui à la directrice permettrait ainsi une meilleure répartition des responsabilités d'encadrement.

Plusieurs éléments contextuels sous-tendent une telle réflexion :

- Les enjeux et défis pour les prochaines années sont importants et le Cégep doit se doter d'une structure organisationnelle apte à les affronter : la hausse importante des exigences en matière d'encadrement des étudiant(e)s, notamment en matière de santé mentale, de réussite éducative et d'intégration des étudiants issus des minorités, nécessite des ajustements stratégiques pour maintenir des services de qualité;
- La recherche de l'efficacité dans notre modèle de gestion;
- La nécessité d'appuyer les directions dans le développement institutionnel afin d'atteindre les objectifs du plan stratégique.

Il est donc proposé de créer un poste de coordonnateur(-trice) aux affaires étudiantes qui aura les responsabilités des secteurs suivants :

- Service d'orientation;

- Service de l'aide financière;
- Service de l'animation (activités socioculturelles et sportives, animation de milieu);

La directrice des affaires étudiantes conservera l'encadrement direct des secteurs suivants :

- Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE), appelé également services adaptés;
- Service de santé et psychosocial;
- Service de l'environnement et du transport en commun (développement durable).

Impact financier additionnel :

L'impact financier annuel de l'ajout d'un poste de coordonnateur(-trice) aux affaires étudiantes se situe actuellement entre 94 026 \$ et 125 366 \$ (ADM 7). À partir de 2026-2027 (une année complète), l'impact budgétaire se situera entre 26 956 \$ et 58 296 \$, puisque le salaire de M. Tessier pour une demi-année était prévu en 2025-2026.

Considérant le projet de réorganisation administrative déposé au conseil d'administration du 30 septembre 2025;

Considérant les consultations menées du 2 au 24 octobre 2025;

Considérant les nombreux enjeux et projets à réaliser au sein de la direction des affaires étudiantes (DAÉ);

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-653.6.1

D'AUTORISER LA CRÉATION D'UN POSTE DE coordonnateur(-trice) à temps complet à la Direction des affaires étudiantes (DAÉ), le tout conformément au Règlement des conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement (AG-01-PO-01).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Édith Filiatrault, directrice des affaires étudiantes, prend la parole pour remercier les membres du conseil d'administration.

6.2. Signature d'un bail pour la clinique-école avec le CISSS de la Montérégie-Ouest

M. Etienne Leduc, directeur des études, présente le point.

Depuis 2020, la mise en place de la première clinique-école a évolué, en partenariat avec le CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSSMO), afin de devenir un milieu complémentaire aux stages en établissements hospitaliers.

Grâce à leur environnement contrôlé, les cliniques-écoles en santé du Cégep de Valleyfield représentent une stratégie pédagogique optimale, offrant aux étudiant(e)s des situations d'apprentissage authentiques. Ce projet favorise à la fois l'acquisition des compétences et le développement du sentiment d'appartenance à la profession chez les étudiant(e)s en Soins infirmiers.

La ligne directrice qui oriente notre pratique demeure d'assurer un contexte de réalisation optimal favorisant les apprentissages tout en garantissant la sécurité des patient(e)s. Une attention constante est portée à la qualité de l'environnement de travail. Le sens même de l'offre de service doit fondamentalement répondre à un besoin pédagogique. La qualité des soins et l'approche auprès du patient constituent l'essence même de la clinique-école. Ce souci contribue à enrichir l'apprentissage et à développer le jugement clinique ainsi que l'autonomie des étudiants.

Une procédure administrative a été élaborée et mise en œuvre, en étroite collaboration avec les différents acteurs du CISSSMO, afin d'assurer la sécurité de tous et la pérennité du projet.

Considérant que le Cégep de Valleyfield poursuit le partenariat avec le CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSSMO) pour offrir ce milieu complémentaire de stage;

Considérant que le Cégep accorde une importance primordiale à la sécurité des patient(e)s;

Considérant que le Cégep s'engage à collaborer au respect de la procédure administrative établi entre avec le CISSSMO;

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-653.6.2

D'AUTORISER M. MARC RÉMILLARD, DIRECTEUR général, à signer le bail pour la clinique-école, pour et au nom du Cégep de Valleyfield, avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Points d'information

7.1. Présentation des actions en développement durable et du bilan des gaz à effet de serre (GES)

Mme Édith Filiatrault, directrice des affaires étudiantes, invite Mme Lee Anne Gagnon-Montgrain, conseillère en développement durable à la vie étudiante. Une

présentation PowerPoint est effectuée afin de présenter les différentes réalisations.

Elle donne quelques explications sur les travaux d'inventaire des gaz à effet de serre (GES). La principale source de GES provient du déplacement des étudiant(e)s, mais demeure comparable avec des cégeps similaires. Des discussions ont lieu avec les membres sur certains détails entourant la méthodologie. Des recommandations sont partagées, notamment pour encourager davantage le covoiturage. Mme Boisvert incite la Direction à revoir le système de distribution de vignettes, en considérant retirer la possibilité à une personne qui demeure très près du Cégep, d'obtenir une vignette. Il est aussi suggéré de considérer faire le virage numérique quant aux imprimés distribués dans les cours. Les recommandations proposées dans la présentation sont progressives sur plusieurs années. Il est proposé de quantifier l'impact des recommandations afin de voir où prioriser les efforts. Un suivi sera effectué par la Direction des affaires étudiantes.

Quant au plan d'action en développement durable et environnement (PADD-E) 2024-2026, celui-ci est ambitieux puisqu'il comprend quatre orientations et 18 objectifs. Parmi les autres faits saillants de la présentation, des actions sont présentées pour augmenter et adapter des contenus pédagogiques afin qu'ils contiennent des notions de développement durable. En conclusion, il est souligné que ce thème est large. Il est aussi rappelé l'importance du transport actif et l'importance de développer des infrastructures et des aménagements facilitants, notamment pour rendre le vélo accessible au centre-ville. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a un rôle important à jouer sur ce volet, rappelle Mme Marie-Claude Côté, et des réflexions sont en cours à ce niveau.

7.2. Travaux entourant l'intégrité intellectuelle

M Etienne Leduc, directeur des études, présente le point. Une présentation PowerPoint est effectuée pour résumer les concepts, les objectifs et les livrables des travaux réalisés l'an dernier et ceux en cours cette année, comme prévu au Plan de travail institutionnel 2025-2026. En complément d'information, des outils distribués aux étudiant(e)s sont présentés. L'objectif est de sensibiliser et d'éduquer le milieu sur le concept d'intégrité intellectuelle et les valeurs qui s'y rattachent.

Parmi les démarches à venir, il y a une volonté d'approfondir des enjeux liés au respect de l'intégrité intellectuelle en contexte d'utilisation de l'intelligence artificielle générative. Les consultations internes ont été riches, mais il y a lieu de bonifier, tout en considérant les travaux ministériels réalisés récemment et les outils qui ont été partagés au réseau collégial. Des formations sont également à venir.

Des discussions ont lieu entourant le sujet avec les membres. Des préoccupations de la part des étudiant(e)s sont partagées par Mme Chantal Malouin notamment. Elle précise que l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) entraîne des craintes chez certain(e)s car ils et elles craignent d'être considéré(e)s systématiquement comme des tricheur(euse)s. Il y a parfois des tabous entourant l'IA. Il faut

continuer d'ouvrir des discussions avec les étudiant(e)s sur le sujet et bien les outiller. Les départements d'enseignement sont invités à se doter de règles d'utilisation de l'IA, précise M. Leduc, et des projets-pilotes sont en cours en ce moment avec certains départements.

M. Leduc résume également la procédure de déclaration des cas de plagiat et le tableau qui recense les situations déclarées par les enseignants(e)s. En terminant, il remercie tous les collaborateur(-trice)s issu(e)s d'un comité découlant de la commission des études, ainsi que la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. La campagne de sensibilisation se déroulera toute l'année.

7.3. Du président

M. Bolduc informe les membres du conseil d'administration qu'un souper sera offert exceptionnellement pour souligner les Fêtes de Noël lors de la prochaine séance du conseil d'administration du 25 novembre. Il précise aussi que ce sera le dernier CA de Mme Boisvert et qu'un siège se libèrera au comité des ressources humaines à compter de l'hiver 2026.

De plus, M. Bolduc souligne l'événement de presse tenu le 24 octobre dernier, où le Centre d'études de Vaudreuil-Dorion a officiellement été inauguré. L'annonce a dû être réalisée en l'absence de Mme Martine Biron, ministre de l'Enseignement supérieur, retenue à l'Assemblée nationale à la dernière minute. Toutefois, plusieurs partenaires de la région étaient présents lors de l'événement en plus du personnel. Il remercie également l'équipe de la Direction des services administratifs pour l'organisation de la formation de type webinaire portant sur les finances. Un sondage de satisfaction et l'enregistrement de la formation suivront prochainement.

Finalement, il rappelle l'importance de remettre rapidement à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications le formulaire de déclaration des intérêts complété. Des copies sont rendues disponibles afin de compléter le tout dans les meilleurs délais.

7.4. Du directeur général

M. Rémillard partage quelques points d'information. Il souligne la tenue de plusieurs événements portes ouvertes au sein des trois campus du Cégep. L'événement de la Journée portant sur l'éducation, le jeudi 23 octobre, a connu une baisse de participation en raison des contraintes de ressources humaines et budgétaires des écoles secondaires notamment. Par ailleurs, les portes ouvertes du samedi 25 octobre ont connu à nouveau un franc succès. L'édition de Saint-Constant (jour et soirée) a atteint des centaines de visiteur(euse)s le 21 octobre dernier. La dernière soirée prévue cet automne aura lieu le 29 octobre, au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. M. Bolduc remercie également l'équipe enseignante qui a rendu les ateliers dynamiques lors des activités du 23 octobre.

M. Rémillard informe aussi les membres de la démission de l'entraîneur-chef de l'équipe de football du Noir et Or, Sébastien Archambault, et du processus de recrutement en cours. Il est souhaité que le poste soit pourvu rapidement. M. Archambault offre toutefois sa pleine collaboration pour assurer une bonne transition. Il y a de grands défis de reconstruction de l'équipe considérant les résultats plutôt difficiles de la dernière saison.

Finalement, il informe les membres que, lors de la prochaine séance, une plénière est prévue pour présenter une version préliminaire du bilan mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028

7.4.1. Revue de presse du 11 septembre au 14 octobre 2025

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse.

7.5. Du directeur des études

M. Leduc n'a pas d'autres points à ajouter.

8. Élections

8.1. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections et d'un(e) scrutateur(-trice)

Considérant que cette tâche est habituellement sous la responsabilité de la secrétaire de l'assemblée;

Considérant qu'un(e) scrutateur(-trice) d'élections devra assister le ou président(e) et secrétaire d'élections pour assurer le dépouillement des votes;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-653.8.1

QUE MADAME GENEVIÈVE BOILEAU, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, agisse comme présidente et secrétaire d'élections.

ET QUE MADAME AMÉLIE MERCIER, AGENTE DE soutien administratif, agisse comme scrutatrice d'élections afin d'assister Mme Boileau au dépouillement des votes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. Élections aux fonctions de président(e) et de vice-président(e)

Le Règlement No 1 portant sur la régie interne du Cégep stipule qu'aux charges de président et de vice-président sont éligibles les membres qui ne font pas partie du personnel du Cégep et qui ne sont pas étudiants.

Élection à la présidence

La présidente d'élections, Mme Geneviève Boileau, déclare ouverte la période de mise en candidature à la présidence du conseil.

La candidature de : M. Jean-François Bolduc

Est proposée par Mme Lucie Chiasson
Et appuyée par Mme Isabelle Prigent

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. Bolduc s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt. Mme Boileau déclare M. Bolduc nommé à la présidence du conseil d'administration. Les membres le félicitent.

Élection à la vice-présidence

Mme Boileau déclare ouverte la période de mise en candidature à la vice-présidence du conseil.

La candidature de : Mme Julie Dunn

Est proposée par Mme Lucie Chiasson
Et appuyée par Mme Véronique Boisvert

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à Mme Dunn si elle a de l'intérêt pour le poste. Elle confirme son intérêt. La présidente d'élections déclare Mme Dunn nommée à la vice-présidence du conseil d'administration.

8.3. Élections de membres du CA au comité exécutif

Comme il est spécifié dans le Règlement no 1 portant sur la régie interne du Cégep, l'élection des membres du comité exécutif a lieu chaque année lors de l'assemblée ordinaire du conseil où sont élu(e)s le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente conformément à l'article 4.14 du règlement.

Ainsi, la présidente d'élection rappelle que le directeur général, le directeur des études et le président siègent d'office au comité exécutif. Mme Boileau rappelle aux membres que l'assemblée du conseil d'administration doit élire deux de ses membres au comité exécutif, dont au moins un ne fait pas partie du personnel ou n'est pas étudiant(e).

Élection du premier membre au comité exécutif

Mme Boileau déclare ouverte la période de mise en candidature pour le 1^{er} siège de membre du comité exécutif réservé à un membre externe.

La candidature de : Mme Julie Dunn

Est proposée par : M. Jean-François Bolduc
Et appuyée par : Mme Marie-Claude Côté

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à Mme Dunn si elle a de l'intérêt pour le poste. Elle confirme son intérêt. La présidente d'élections déclare Mme Dunn nommée à titre de membre du comité exécutif.

Élection du deuxième membre au comité exécutif

Mme Boileau déclare ouverte la période de mise en candidature à la charge du second membre du comité exécutif qui peut être occupé par tout membre, de l'interne ou de l'externe.

La candidature de : M. Marc-André D'Amour

Est proposée par : M. Jean-François Bolduc
Et appuyée par : Mme Lucie Chiasson

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. Marc-André D'Amour s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt. La présidente d'élections déclare M. D'Amour nommé à titre de membre du comité exécutif.

8.4. Élection d'un membre du comité de gouvernance et éthique – Un siège à combler (fin du premier mandat de Jean-François Bolduc pour ce comité)

À la suite de travaux réalisés par un comité Adhoc, les membres du conseil d'administration ont autorisé la création d'un comité statutaire portant sur la gouvernance et éthique en juin 2021.

Comme spécifié au sein de la Charte du comité, le comité de gouvernance et d'éthique sera formé d'un minimum de 5 membres du conseil d'administration :

- Trois membres provenant de l'externe, dont obligatoirement le président ou le vice-président du conseil;
- Deux membres provenant de l'interne, dont obligatoirement le directeur général.

Il est prévu à la Charte que les mandats ont une durée de deux ans. Ainsi, le premier mandat de M. Jean-François Bolduc à titre de membre externe vient à échéance. Une personne doit donc être nommée pour combler ce siège. Tel que le prévaut la Charte, cette personne doit posséder, ou s'efforcer d'acquérir, des compétences en gouvernance et en éthique suffisantes. Une fois constitué, le comité se nommera un président. Au moins deux rencontres doivent se tenir annuellement.

Élection d'un membre externe au comité de gouvernance et éthique

Mme Boileau déclare ouverte la période de mise en candidature pour le siège de membre du comité de gouvernance et éthique réservé à un membre externe.

La candidature de : M. Jean-François Bolduc

Est proposée par : Mme Lucie Chiasson
Et appuyée par : Mme Isabelle Prigent

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et déclare M. Bolduc nommé à la charge de membre du comité de gouvernance et éthique.

À 19 h 28, Mme Boileau clôt la période des élections annuelles et laisse le président du conseil d'administration, M. Jean-François Bolduc, reprendre l'animation.

9. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée extraordinaire portant sur le rapport financier annuel (RFA) aura lieu le 13 novembre 2025 à 16 h, en virtuel.

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 25 novembre 2025 à 18 h 30, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

10. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. James-William Caron

A-653.10

DE CLORE LA 653^e ASSEMBLÉE régulière du conseil d'administration à 20 h 17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA653



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée